

## **Attribution de subventions dans le cadre du dispositif «Emergence(s)» - 2<sup>ème</sup> répartition au titre de l'année 2009**

**M. MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Dans le cadre du dispositif «Emergence(s)», il est proposé d'attribuer, en deuxième répartition, au titre de l'année 2009, les subventions suivantes :

### **- Compagnie «Inhérence» (arts du Cirque)**

Création du spectacle «Absurlesque». Après une tournée à l'étranger avec le spectacle de la promotion 2009 du Centre National des Arts du Cirque de Chalons-en-Champagne, Jean-Charles GAUME prolonge son travail de recherche, à partir des disciplines circassiennes et de l'apport d'un vidéaste avec comme objectif la création d'un spectacle dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition de la semaine des Emergence(s) en juin 2010.

Il est proposé d'apporter une aide financière de 3 000 € à la Compagnie «Inhérence» pour le travail préparatoire et l'aide aux résidences de création.

### **- Compagnie «Robert et Moi» (spectacle musical)**

Création de «Le Truc qui fait déborder le vase». Il s'agit d'accorder une aide aux étapes de résidence et à la finalisation de l'écriture et de la scénographie de la nouvelle création de la compagnie en direction du jeune public. Ce spectacle pourrait faire l'objet d'une première représentation publique lors de la 3<sup>ème</sup> édition de la semaine des «Emergence(s)».

Il est proposé d'apporter une aide financière de 3 000 € à la Compagnie «Robert et Moi» en soutien à ce projet.

### **- Association «L'Animal rit» (musique)**

Création d'un spectacle de salle par le groupe «Propuskovitch». Collectif musical formé pour la musique de rue, le groupe enchaîne les concerts depuis 2003. Du café concert en passant par de nombreux festivals, ces huit musiciens s'appuient sur des mélodies festives inspirées de musiques tziganes et klezmer qui s'adressent à tous les publics.

Il est proposé d'apporter une première aide de 1 500 € pour la mise en place de résidences et d'enregistrements, en vue de la création d'un spectacle en salle en 2010.

### **- Compagnie «Pièces détachées» (danse)**

Création «A l'endroit...». Ce spectacle de danse contemporaine a été créé en juin 2009 à Besançon, dans le cadre de la semaine des «Emergence(s)». Ses qualités artistiques, chorégraphiques et scénographiques, son originalité, le rendent éligible dans d'importantes plateformes de danse en France et à l'étranger. La Ville souhaite apporter un soutien complémentaire pour permettre à la Compagnie de conforter sa démarche de professionnalisation.

Il est proposé d'apporter une aide financière de 1 500 € à la Compagnie «Pièces détachées» pour conforter cette démarche.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 9 000 €, sera prélevée au chapitre 65.33/6574 CS 41010.

**Propositions**

Il est donc proposé d'allouer les subventions suivantes :

- 3 000 € à la Compagnie «Inhérence»,
- 3 000 € à la Compagnie «Robert et moi»,
- 1 500 € à l'Association «L'Animal rit»,
- 1 500 € à la Compagnie «Pièces détachées».

«**M. Philippe GONON** : Juste une question qui n'a pas forcément trait à ça mais qui concerne une subvention à une association, que je voudrais éventuellement, si elle a existé, connaître, pour ce spectacle qui s'appelle «Safari Banlieues». Est-ce que la ville a subventionné, d'une façon ou d'une autre directement ou indirectement ce spectacle dans le bus qui s'est baladé en ville, etc.

**M. Abdel GHEZALI** : Il a été subventionné dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en lien avec l'Etat.

**M. LE MAIRE** : Voilà la réponse à votre question. Mohamed GHELATI fait de très bonnes choses et là j'avoue que je n'ai pas trop compris mais on m'a peut-être mal expliqué.

**M. Philippe GONON** : N'y voyez pas une manipulation mais j'avoue qu'au moment où nous avons voté entre nous ici, notamment à l'occasion de l'histoire de la cuisine, des repas scolaires, etc. en mettant en avant le principe de laïcité, etc., j'avoue que voir dans l'Est Républicain un spectacle qui parle un petit peu de burka machin, cela me «gonfle» prodigieusement et j'aimerais que la ville ne subventionne pas ce type de manifestation où l'on fait un peu de prosélytisme.

**M. LE MAIRE** : Honnêtement je ne pense pas qu'on ait fait du prosélytisme. Je suis d'accord sur la première partie de ce que vous avez dit car quand j'ai vu dans l'Est «vente de burkas», cela m'a interpellé. Mais c'est au second degré ; Mohamed GHELATI je le connais, je l'ai vu au Festival d'Avignon, c'est quelqu'un qui fait des choses très bien mais là, tel que c'était présenté... Je m'en expliquerai avec lui...

**M. Philippe GONON** : Mais ce n'est pas 1 million !

**M. LE MAIRE** : Pour ne rien vous cacher, je ne m'y suis pas rendu mais je pense que c'est justement le contraire qu'il a voulu expliquer».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.*